

SYNEOS

RUE DU PORT
93460 GOURNAY SUR MARNE

Téléphone :

Mail :

Bon No : 001419784		1ere Gachée : 11:40 (1) Quantité : 4.00 m3	Date : 14/09/2026 MAHE110926091403 Réf. commande(2) : F000665562		Zone : ZONE A Véhicule : 407 SAKINA TPS -FQ-407-JB Chauffeur : AMED AMED Centrale : GOURNAY 01	
Client : C9268570 RAZEL BEC SEP50140-ZAC CO 3 RUE RENE RAZEL 91892			Chantier : SEVRAN2 SEVRAN Avenue John Fitzgerald Kennedy 93270 Sevrans			
ARRIVEE CHANTIER réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	Quantite Origine : 8.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 4.00	
Code Formule 3J350S1D20		Désignation(6)(8) BORDURE		Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure S1
Ciment(type et classe) CEM II/C-M(S-L) 42.5		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5) 350	Résistance caractéristique(4) 20	
Appellation commerciale : BETON A BORDURE 350 S1 D20 CE CEM II/C 42.5 N					Température : N° Grue : Retour béton	
Mode de livraison :						
SERVICES			ADJUVANTS		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIBUTION CARBONE CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR CONTRIBUTION ENERGETIQUE			4 METRE CUBE 4 METRE CUBE 4 METRE CUBE 4 METRE CUBE		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:						



- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non